

LE RÔLE PRIMORDIAL DES COMMUNES ET AUTRES PARTENAIRES

La Communauté de Communes Terres de Bresse travaille étroitement avec les 25 communes qui la composent.

Les missions opérationnelles ont été confiées au bureau d'études l'Atelier du Triangle, accompagné de Mosaïque Environnement et de la Chambre d'Agriculture.

Les Personnes Publiques Associées (État, Région, Département, etc.) sont également sollicitées afin d'émettre des recommandations sur le projet.

LA CONCERTATION, L'EXPRESSION DES CITOYENS

La concertation accompagne l'élaboration du PLUi à chacune de ses étapes. Ainsi, les observations et apports des habitants sont recueillis et pris en compte dans le devenir du territoire.

Habitants, professionnels, représentants d'associations... tous sont invités à s'exprimer, à travers différents moyens :

- **Le registre de concertation**, ouvert pour recueillir remarques et avis, mis à disposition dans toutes les mairies, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes ;

Les réunions publiques, organisées dans différentes communes, à la fin de chaque grande étape de l'étude et pendant toute la procédure d'élaboration du PLUi. Pour connaître la date de la prochaine réunion publique, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes : www.terresdebresse.fr

- **Les courriers**, permettant directement de transmettre ses observations au Président de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Terres de Bresse
Rue de Wachenheim, 71290 Cuisery

- **L'enquête publique** qui aura lieu en 2022 pendant 1 mois durant lequel le dossier complet de PLUi sera consultable. Un commissaire enquêteur sera présent pour informer le public et prendre note des demandes et remarques éventuelles.

LA POURSUITE DE L'ÉTUDE

En fin d'année 2017, la collectivité a pris la décision d'élaborer un document d'urbanisme à l'échelle du territoire intercommunal avec pour ambition de redynamiser le territoire à travers une réflexion globale autour des thématiques de l'aménagement du territoire (l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les équipements, etc.)

Après une année 2020 marquée par les élections municipales et l'élection des représentants communautaires, la Communauté de communes Terres de Bresse a engagé la reprise de l'étude du PLUi à la rentrée 2020.

MON TERRITOIRE DANS 15 ANS

L'objectif de l'étude est de **penser l'avenir des territoires à l'horizon 2035**.

Pour cela, il s'agit d'offrir un outil permettant à la collectivité d'atteindre ses objectifs en matière de croissance démographique, d'attractivité économique, de développement urbain et tout en offrant un cadre de vie préservé aux habitants.

Cet outil PLUi est composé de **plusieurs pièces** à la portée différente et complémentaire :

Les documents qui **expliquent et justifient le projet** : la lecture de ces documents est primordiale car elle permet de comprendre le processus de réflexion qui a conduit aux choix effectués :

- **Le rapport de présentation** : il rappelle la situation du territoire et ses grands enjeux à travers le diagnostic et il justifie les choix règlementaires en matière d'urbanisme ;
- **Le PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : il exprime les objectifs et le projet politique de la collectivité à long terme.

Les **documents règlementaires** qui **encadrent** les projets : ce sont les documents opérationnels qui permettent de savoir ce qui est autorisé ou non sur ma parcelle.

- **Les OAP** (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui encadrent l'aménagement sur certains secteurs stratégiques du territoire ;
- **Le règlement graphique** ou plan de zonage qui définit les différents types de zones (habitat, équipements, activités...).
- **Le règlement écrit** qui définit les dispositions règlementaires pour chaque zone ;
- **Les annexes**.

